Sainte-Marie-Madeleine

Le maire Lacombe oppose son veto

Benoit Lapierre | Le Courrier

Le maire de la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine, Simon Lacombe, ne s'entend pas avec ses conseillers sur la suite à donner à des avis d'infraction qui concernent la propriété du 625 boulevard Laurier, occupée par le commerce Moto Centre Saint-Hyacinthe.

Après la séance ordinaire du conseil du 6 juillet, M. Lacombe a opposé son veto à une résolution que ses conseillers avaient adopté unanimement au sujet de ces infractions. Lorsque le procès-verbal lui a été soumis le 9 juillet, il a refusé d'approuver la décision en question.

Le conseil voulait mandater le cabinet d'avocats Therrien Couture pour qu'il dépose une requête en Cour supérieure afin d'exiger, d'une part, la démolition d'un entrepôt à sel qui aurait été construit en contravention des normes de stationnement et d'occupation du sol et, d'autre part, pour que cesse un usage d'entreprise de déneigement au même endroit. Ce deuxième point est en lien direct avec le fameux garage dérogatoire qui a été érigé du côté de la rue Demers à l'automne 2014.

Avec son veto, le maire Lacombe force la tenue d'un nouveau vote sur la proposition à la prochaine séance du conseil, le 3 août. « Cette fois, il y a au moins deux conseillers qui vont voter contre », a commenté le maire Lacombe, lorsque joint par LE COURRIER.

Il a expliqué qu'il avait été obligé d'agir comme il l'a fait pour demeurer juste envers tout le monde. « On a eu un cas similaire dans le 4e rang avec un terrain résidentiel et celui-là, ils (les conseillers) l'ont laissé aller, ils ont passé outre. On avait 18 000 $ de dépensés en frais d'avocat, on était rendu au jugement et ils ont laissé tomber. Ils n'avaient pas le droit de faire ça », a-t-il soutenu.

SERRURES CHANGÉES

Depuis l'élection partielle du 29 mars qui a amené Gilles Carpentier au conseil municipal, il est manifeste que pour le maire Lacombe, tout n'est plus comme avant à la municipalité.

Ainsi, toujours à la séance du 6 juillet, le conseil a passé une résolution décrétant que les serrures du bureau municipal seraient changées et que, dorénavant, seuls les employés de l'administration en posséderaient la clé. La même résolution précise que l'accès au bureau était maintenant interdit aux élus hors des heures d'ouverture affichées. Même si la mesure s'adresse à tous les membres du conseil, elle vise particulièrement le maire, lequel, en vertu du Code municipal, est le seul membre du conseil à détenir un droit de surveillance, d'enquête et de contrôle sur les affaires et les officiers de la municipalité.

« Ça, ça vient de M. Carpentier, mais ça ne me dérange pas. Je venais au bureau en-dehors des heures juste pour les urgences, comme lorsque le système d'alarme se déclenche. Maintenant, on appellera la SQ », a commenté M. Lacombe. Il se promet quand même de vérifier comment les choses se passent ailleurs lors du prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

Le conseil a aussi adopté une résolution demandant au maire Lacombe de « faire un effort » pour maintenir l'ordre et le décorum durant les séances du conseil et de répondre lui-même aux question du public. Enfin, le conseil a convenu d'inviter un représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Daniel J. Chapdelaine, à tenir une rencontre d'information avec les élus et les employés sur le fonctionnement d'une municipalité et le rôle des élus.

« Ça devrait avoir lieu, je n'ai pas de trouble avec ça. Il (M. Chapdelaine) connaît son affaire », a conclu le maire Lacombe. ←

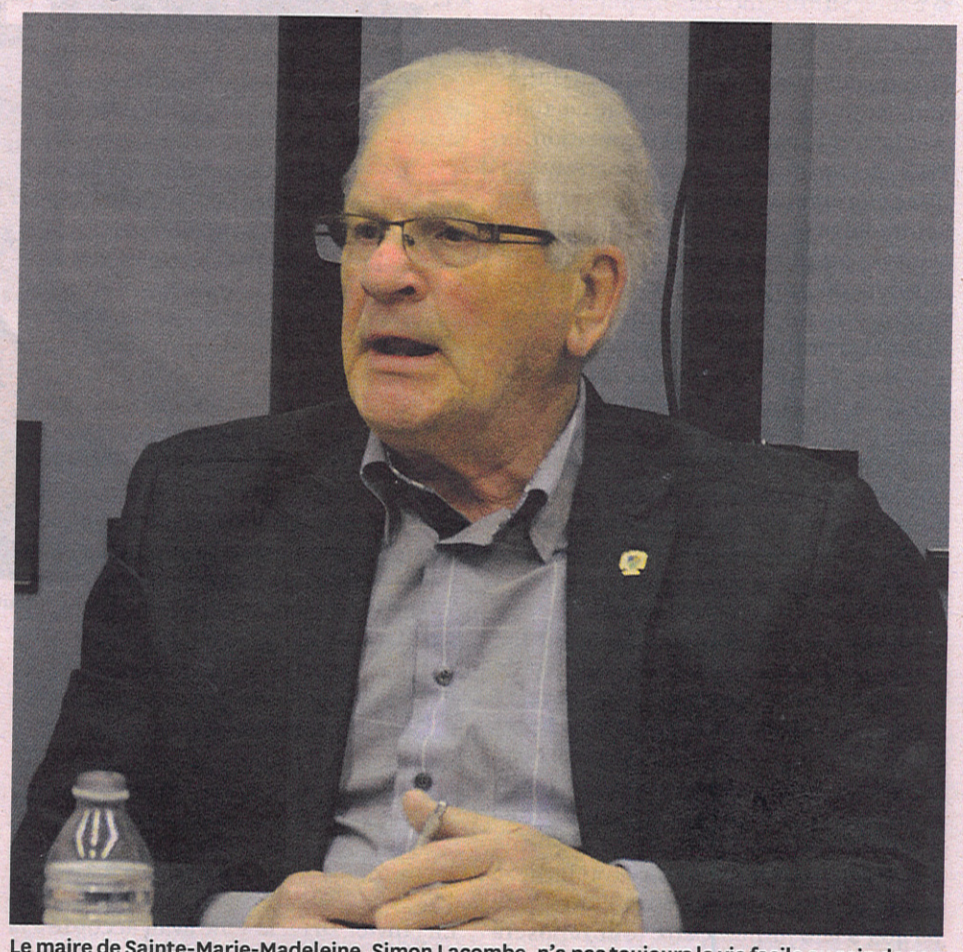

Le maire de Sainte-Marie-Madeleine, Simon Lacombe, n'a pas toujours la vie facile au sein de son conseil. Photothèque | Le Courrier ©

VOTRE SANTÉ et RIEN D'AUTRE

PLAN D'ENTRAINEMENT PERSONNALISÉ
- Examen kinésiologique complet
- Spécialiste en réadaptation cardiaque et pulmonaire ainsi que dans le contrôle du diabète par l'exercice

MAL DE DOS ?
Saviez-vous qu'un mal de dos peut être causé par des adhérences post-opératoires suite à une intervention abdominale ?

Trouvez un réel soulagement avec un traitement ostéopathique

MAL AUX PIEDS ? NE SOUFFREZ PLUS !

Soins complets pour les pieds :
- Crevasses
- Callosités
- Durillon
- Cor

PRENEZ RENDEZ-VOUS!

Partenaires de votre santé

CLINIQUE OBJECTIF

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

450 250-3913

2499, boul. Casavant O.
(face au Loblaws)

cliniquesainthyacinthe.com

0249533